

# PLAN CLIMAT

2021 | 2025

PRÉSENTATION



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>MOT DU MAIRE</b>	3
<b>MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE</b>	4
<b>MOT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	5
<b>POURQUOI SE Doter D'UN PLAN CLIMAT ?</b>	6
Comprendre les changements climatiques	7
Quels liens entre émissions de gaz à effet de serre et changements climatiques ?	8
<b>LA VILLE DE MONT-TREMBLANT ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>	9
Grandes étapes de réalisation	10
Vision et objectifs	11
<b>QUE POUVONS-NOUS ENVISAGER POUR NOTRE TERRITOIRE ?</b>	12
Émissions de gaz à effet de serre	13
Résultats de l'inventaire pour la collectivité (volet collectif)	14
Résultats de l'inventaire pour l'organisation municipale (volet corporatif)	15
Nouvelles cibles de réduction	16
Adaptation aux changements climatiques	17
Projections climatiques pour la Ville de Mont-Tremblant	18
Diagnostic des vulnérabilités	19
<b>COMMENT LA VILLE DE MONT-TREMBLANT DÉVELOPPE SA RÉSILIENCE ?</b>	20
<b>PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ</b>	22

**Le présent document est une présentation, pour fins de communication, du Plan climat adopté par le Conseil municipal. Le texte adopté par le Conseil municipal constitue la seule version officielle du Plan climat.**

# MOT DU MAIRE

---

## MONT-TREMBLANT, UNE VILLE QUI S'ENGAGE POUR LE CLIMAT

Dans la lutte contre les changements climatiques, le Conseil municipal de Mont-Tremblant est convaincu que les villes ont un rôle de premier plan à jouer en raison du lien de proximité que nous avons avec VOUS, les citoyens et les citoyennes que nous desservons. En fait, il s'agit de notre devoir; un devoir, dont il serait irresponsable de se défilier comme élus.

Je suis très satisfait de cette décision de la Ville de faire face à cette problématique et de sa volonté d'examiner l'ampleur du problème afin d'apporter des correctifs et de nouvelles initiatives à cet enjeu majeur. Je suis particulièrement fier des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) que nous nous fixons comme collectivité et comme administration à travers ce Plan climat.

Ce plan est très positif. Son objectif est d'agir rapidement et collectivement, comme un voisinage qui se serre les coudes et se retrousse les manches pour faire face à un événement catastrophique tel que les pluies diluviennes et les inondations que nous avons connues le 30 juin 2021.

Il s'agit d'un plan dont les objectifs sont ambitieux, mais réalistes, et je souhaite que la population de Mont-Tremblant embrasse nos ambitions et se joigne à nous avec enthousiasme pour relever ce défi. Bien sûr, il y aura des efforts importants à fournir. Certaines mesures seront plus difficiles à implanter que d'autres, cela, nous le savons. Ce défi est assurément un des plus importants que vous et moi aurons à relever au courant de nos vies. C'est ensemble que nous y arriverons. Et ça commence maintenant!

Pour terminer, je souhaite remercier chaleureusement le Service de l'environnement et du développement durable de nous avoir poussés à aller aussi loin. Aussi loin qu'il le fallait. Merci!

Luc Brisebois  
Maire

# MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

---

## LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES, UNE MISSION INSCRITE DANS L'ADN DE LA VILLE

Le 8 août 2019, Mont-Tremblant adoptait par voie de résolution la *Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique*. Adoptée à l'unanimité, la Déclaration reconnaît la menace que représentent les changements climatiques et identifie les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette déclaration détaille notamment les conséquences de l'inaction sur la santé publique, l'économie, l'alimentation, l'environnement et la sécurité.

En ce qui concerne la Ville de Mont-Tremblant, cette Déclaration prévoit la mise à jour de l'inventaire des émissions de GES de la Ville et l'élaboration d'un nouveau plan d'action municipal d'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Or, le présent Plan climat répond directement à ces engagements.

Par ailleurs, ce type d'engagement se reflète également dans notre mission organisationnelle, pierre angulaire du *Plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030* où les principes de développement durable sont consignés. Le Plan climat s'inscrit ainsi dans les objectifs du Plan stratégique de poursuivre et de mesurer les efforts de réduction de GES émis, tant par la Ville de Mont-Tremblant à titre d'entité corporative que par sa collectivité.

Je tiens d'ailleurs à souligner l'excellent travail du Service de l'environnement et du développement durable. Merci également aux membres du conseil municipal d'adopter un Plan climat qui interpelle nos citoyens et citoyennes, tout comme l'ensemble du personnel de la Ville, qui, j'en suis déjà convaincue, relèveront avec enthousiasme le défi de sa mise en œuvre.

Julie Godard  
Directrice générale

# MOT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), s'il n'y a pas de réduction des émissions actuelles de GES, l'augmentation des températures globales est estimée à 2°C d'ici les 20 prochaines années. Les scientifiques sont pourtant clairs, la hausse de température ne doit pas dépasser le seuil de 1,5°C d'ici 2030 si nous voulons limiter les effets des changements climatiques.

C'est pourquoi depuis deux ans, le Service de l'environnement et du développement durable travaille à la mise au point du Plan climat 2021-2025 de la Ville de Mont-Tremblant. Nous sommes fiers du travail effectué par notre équipe, qui a su relever un défi de taille, attestant de notre volonté de lutter contre les changements climatiques de façon proactive. Nous sommes ainsi parmi les 10 premières villes à se doter d'un Plan climat au Québec et les tout premiers dans la région des Laurentides!

La préparation du Plan climat de la Ville de Mont-Tremblant a débuté en 2019 par la révision de l'inventaire des émissions de GES, qui a par la suite été suivi de l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de GES.

Notre plan s'articule autour de 60 actions, regroupées en 14 objectifs et 5 grandes orientations. Les actions du volet de réduction des émissions de GES ont comme objectif d'éviter l'aggravation des effets des changements climatiques. Quant aux actions du volet d'adaptation aux changements climatiques, celles-ci nous permettront de devenir plus résilients en limitant les impacts des aléas climatiques et en adaptant les protocoles de mesures d'urgence pour assurer une réponse rapide en cas d'événement climatique majeur.

Ce plan représente une étape importante vers l'atteinte de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.

En terminant, je tiens à remercier la population qui a participé de manière exceptionnelle à la consultation citoyenne ayant mené à ce plan.

Vincent Causse  
Directeur du Service de l'environnement et du développement durable

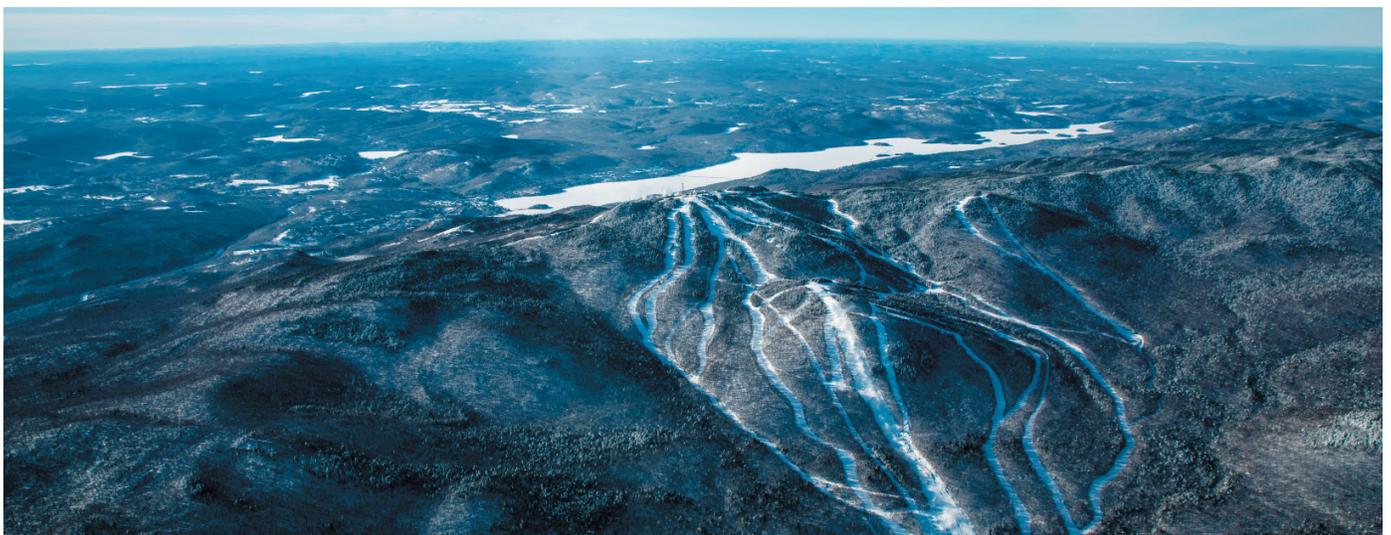
# POURQUOI SE DOTER D'UN PLAN CLIMAT ?

## PRÉAMBULE

Les scientifiques sont unanimes : les changements climatiques sont réels et leurs conséquences auront des impacts négatifs, voire néfastes, sur nos territoires. La prochaine décennie sera cruciale dans la lutte aux changements climatiques et la Ville de Mont-Tremblant a choisi d'être proactive en élaborant son Plan climat.

Les scientifiques du GIEC<sup>1</sup> s'accordent également pour dire que, même si tout était mis en œuvre pour réduire les émissions de GES et pour stabiliser leur concentration dans l'atmosphère, les changements climatiques se feront ressentir encore longtemps à cause de la durée de vie de ces gaz dans le système atmosphérique.

Le Plan climat de la Ville de Mont-Tremblant est un outil qui agit tant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre que sur l'adaptation aux changements climatiques. Opter pour une approche combinée permet d'assurer une cohérence dans les actions et dans les mesures à mettre en œuvre.



<sup>1</sup> GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat : <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>

# COMPRENDRE

---

## LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Voici quelques définitions pour mieux comprendre les changements climatiques<sup>2</sup> :

**Action climatique** : geste ou initiative qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à s'adapter aux nouvelles réalités du climat (canicules, inondations, etc.)

**Adaptation** : actions dont le but est de renforcer la capacité des individus et des organisations (entreprises, villes, etc.) à s'ajuster aux effets des changements climatiques, par exemple en créant des espaces verts urbains pour réduire les îlots de chaleur.

**Carboneutralité** : état d'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et la séquestration de carbone dans un milieu donné. Cela signifie qu'un territoire ne produit aucune émission de gaz à effet de serre ou que ses émissions sont compensées.

**CO<sub>2</sub>** : formule chimique du dioxyde de carbone, un des gaz à effet de serre. Le CO<sub>2</sub> est naturellement présent dans l'atmosphère. Il est aussi le principal gaz à effet de serre émis dans le cadre des activités humaines. Pour parler des émissions de GES, l'unité des tonnes équivalentes de CO<sub>2</sub> est utilisée (tCO<sub>2</sub>é).

**Compensation carbone** : action qui permet de contrebalancer son impact sur les changements climatiques en finançant des projets qui visent à réduire les émissions de GES ou à les capter. La compensation se fait principalement par la plantation d'arbres (comme planter huit arbres pour un vol aller-retour Montréal-Cancun) ou par la réalisation de projets d'efficacité énergétique/mise en place d'énergie renouvelable en substitution d'une énergie fossile. Après avoir calculé les émissions, il faut payer une organisation pour qu'elle compense en son nom une quantité donnée d'émissions de GES générées.

**Gaz à effet de serre (GES)** : regroupe les nombreux gaz contenus naturellement dans l'atmosphère qui contribuent à retenir la chaleur du rayonnement solaire. Ces gaz sont à la source du réchauffement climatique, principalement dans le cadre des émissions issues des activités humaines.

**Réduction** : actions visant à réduire les émissions de GES à la source (exemple : manger moins de viande) ou à capturer le CO<sub>2</sub> présent dans l'atmosphère (exemple : planter des arbres).

**Risque** : calcul de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs de l'organisation municipale. Le niveau de risque dépend de la probabilité d'occurrence d'un aléa climatique et la gravité (ampleur des conséquences) susceptibles d'en résulter sur les éléments vulnérables.

**Vulnérabilité** : mesure dans laquelle un système est sensible et incapable de faire face aux effets défavorables des changements climatiques, y compris la variabilité et les événements extrêmes.

---

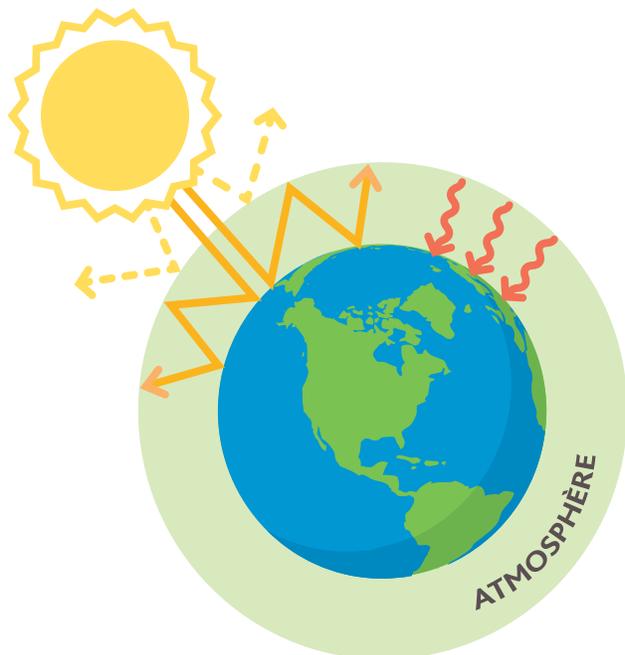
<sup>2</sup> Source : Le Devoir & Un Point Cinq, Cahier Action climatique, 5 et 6 décembre 2020

# QUELS LIENS ENTRE ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES?

Les gaz à effet de serre sont naturellement présents dans l'atmosphère, ils jouent un rôle de régulateur du climat et assurent le maintien de la température moyenne de la Terre. Toutefois, s'ils sont présents en trop grande quantité, les températures terrestres augmentent et les conséquences des changements climatiques se font ressentir.

Agir sur les changements climatiques est la responsabilité de toutes les actrices et de tous les acteurs de nos territoires ainsi que de chacune et chacun d'entre nous. Or, les municipalités, dont la Ville de Mont-Tremblant, par leurs rôles et leurs responsabilités, doivent agir et s'investir pour réduire au maximum les émissions de GES et développer des mesures pour s'adapter aux conséquences que nous vivons.

## ILLUSTRATION DU CONCEPT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



1. Augmentation des émissions de GES qui se retrouvent bloqués dans l'atmosphère
2. Les GES bloqués dans l'atmosphère absorbent une partie des rayons infrarouges provenant du soleil
3. Augmentation des températures, ce qui impacte le climat et sa stabilité
4. Modifications des conditions météorologiques (pluies torrentielles, chaleurs accablantes, sécheresses et températures extrêmes)
5. Conséquences sur les territoires et les populations (crues et inondations, augmentation des îlots de chaleur, dégradation des routes et infrastructures, pannes d'électricité et coupures d'eau)

# LA VILLE DE MONT-TREMBLANT ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

## MISE EN CONTEXTE

Le Plan climat de la Ville de Mont-Tremblant s'inscrit dans un contexte local, mais aussi international de transition profonde des sociétés et des modes de vie.

En 2015, lors de la COP21<sup>3</sup>, un consensus mondial autour de la gestion des enjeux climatiques a débouché sur la signature de l'*Accord de Paris*. Signé par 195 pays, cet accord international a pour objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale entre 1,5 °C et 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Or, le Canada est signataire de cet accord et en décembre 2020, il révisait sa cible pour atteindre une fourchette de réduction se situant entre 32 et 40 % sous le niveau de 2005<sup>4</sup>. En outre, le gouvernement canadien vise la carboneutralité à l'horizon 2050, en accord avec les cibles préconisées par le GIEC.

Le gouvernement du Québec a, lui, annoncé viser une réduction de 37,5 % des émissions de GES de la province pour 2030 (par rapport à 1990) et la carboneutralité d'ici 2050<sup>6</sup>. Il a adopté son *Plan pour une économie verte (PEV) 2030* en décembre 2020. Celui-ci s'articule autour de cinq grands axes pour les années à venir : construire l'économie de demain, s'adapter aux changements climatiques, créer un environnement prévisible et propice à la transition climatique et accélérer le développement des connaissances.



En 2018, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estimait<sup>5</sup> que, pour limiter le réchauffement climatique mondial à 1,5 °C, il était nécessaire de réduire les émissions de GES de 45 % d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2010), et d'atteindre la carboneutralité planétaire en 2050.

<sup>3</sup> La 21<sup>e</sup> Conférence des parties (COP).

<sup>4</sup> Sources : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/progres-cible-reduction-emissions-gaz-effet-serre-Canada.html>;

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1756378/changements-climatiques-gaz-effet-serre-taxe-carbone-trudeau>.

<sup>5</sup> Source : Rapport spécial du GIEC sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C, 2018.

<sup>6</sup> Source : <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte/>.

Depuis 2019, la Ville de Mont-Tremblant est concrètement engagée dans la lutte aux changements climatiques. Elle se joignait alors à plus de 400 municipalités québécoises pour adopter la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique.

Le Plan climat de la Ville de Mont-Tremblant est une réponse, un levier permettant d'engager la municipalité dans sa transition écologique. Ses objectifs principaux sont d'aménager le territoire en tenant compte des changements climatiques, de favoriser la résilience de la ville par le maintien de la qualité des infrastructures naturelles et bâties, de préserver la santé et la qualité de vie de la population, de mobiliser les acteurs et actrices du territoire, et d'agir pour l'environnement et le climat, et ce, afin de limiter à 1,5 °C le réchauffement planétaire.



### **Pourquoi développer la résilience face aux changements climatiques ?**

La résilience définit la capacité de résistance des systèmes sociaux, économiques et environnementaux face à une perturbation, une tendance ou un événement dangereux, permettant à ceux-ci d'y répondre ou de se réorganiser de façon à conserver leur fonction essentielle, leur identité et leur structure, tout en gardant leurs facultés d'adaptation, d'apprentissage et de transformation. La résilience désigne notre capacité à nous adapter dans un environnement changeant.



## GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION

---

L'élaboration du Plan climat de la Ville de Mont-Tremblant a commencé au mois de septembre 2019. En se basant sur la méthodologie proposée par le consortium en climatologie régionale Ouranos, le projet de plan comporte deux volets : mesures d'adaptation et mesures de réduction des gaz à effet de serre (GES).

AFIN DE RÉALISER CE PLAN CLIMAT,  
VOICI LES GRANDES ÉTAPES QUI ONT ÉTÉ FRANCHIES.

1. Recenser les impacts potentiels des changements climatiques
2. Évaluer les tendances climatiques pour la région
3. Analyser les vulnérabilités et faire la priorisation des risques
4. Évaluer les mesures d'interventions possibles
5. Produire et communiquer le Plan climat

## VISION ET OBJECTIFS

---

**Mont-Tremblant est précurseure et compte parmi les premières municipalités du Québec et la première dans les Laurentides à avoir développé et adopté un plan climat.**

La Ville souhaite par ce plan développer sa résilience face aux changements climatiques en maximisant son adaptation aux aléas climatiques tout en visant à réduire au maximum ses émissions de GES pour rendre possible l'atteinte de la carboneutralité en 2050.

Pour ce faire, elle a défini 5 domaines d'intervention dans lesquels elle souhaite intervenir, 14 objectifs et 60 actions.

# QUE POUVONS-NOUS ENVISAGER POUR NOTRE TERRITOIRE ?

## PORTRAIT DE LA SITUATION

Ce portrait de la situation de la Ville de Mont-Tremblant est le résultat des recherches effectuées lors de l'élaboration du Plan climat. Il est le reflet de la situation actuelle au meilleur des connaissances sur le sujet et sert de référence pour l'élaboration des actions.



La Ville de Mont-Tremblant est déjà engagée dans la lutte aux changements climatiques. Voici une liste non exhaustive de certaines actions déjà réalisées :

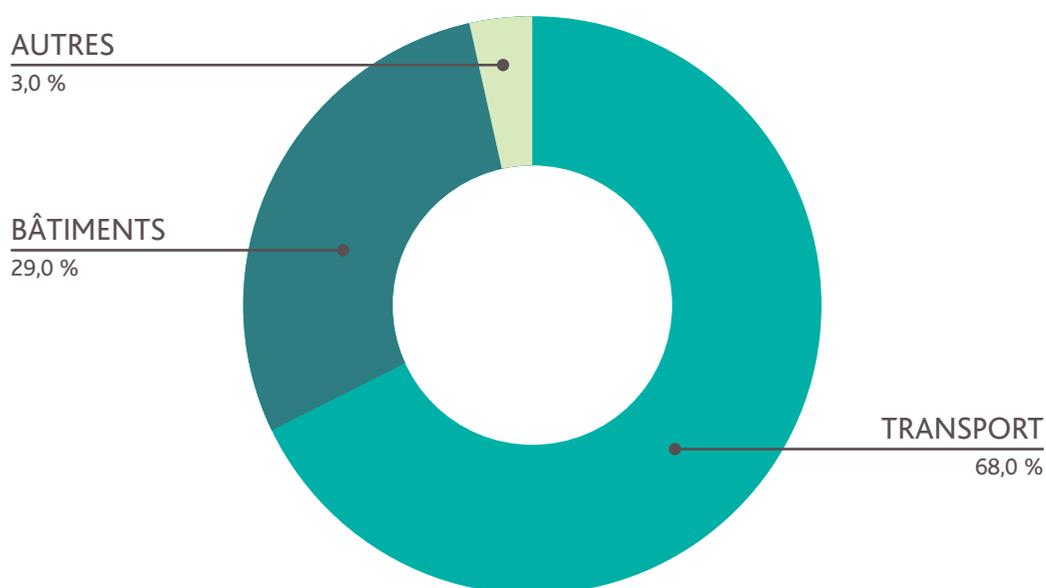
- Réglementer le pourcentage de canopée pour les stationnements commerciaux et l'aménagement des stationnements privés afin de favoriser la création de jardins de pluie dans les nouveaux développements résidentiels.
- Assujettir les bâtiments commerciaux d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> et plus à avoir 20 % de surface végétale sur leur toit, et les bâtiments à toit plat à avoir un revêtement de toiture blanc.
- Réaliser l'inventaire des milieux humides et participer à l'élaboration du plan de conservation de la MRC des Laurentides.
- Autoriser la construction de minimaisons.
- Offrir un circuit naturel et d'hébertisme *Soyons carboneutre.*
- Offrir gratuitement le transport en commun à tous et toutes, en tout temps.
- Augmenter la bande riveraine de 10 à 15 m en dehors du périmètre urbain, à 20 m pour les lacs Tremblant et Desmarais, en plus d'assujettir les milieux humides non adjacents à un lac ou un cours d'eau à une bande de protection riveraine de 10 m.
- Assujettir les institutions, commerces et industries à l'installation d'un compteur d'eau.
- Utiliser la géothermie pour chauffer l'hôtel de ville.

# ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

La mise à jour de l'inventaire des émissions des GES s'est terminée en 2020, avec 2017 comme année de référence. Elle a permis de comparer l'évolution des émissions de GES avec les données de l'inventaire précédent réalisé en 2012 (cf. 2008).

## ÉMISSIONS DE GES DE LA COLLECTIVITÉ

### VOLETS CORPORATIF ET COLLECTIF



LES DONNÉES SONT PRÉSENTÉES SELON DEUX VOLETS :

Le **volet de la collectivité** (l'ensemble du territoire) qui inclut les émissions liées au transport, l'enfouissement des matières résiduelles et l'énergie des immeubles sur le territoire.

Le **volet corporatif** (activités de la Ville) qui inclut les émissions liées aux ressources utilisées, tant par les ressources des fournisseurs que des contractants.

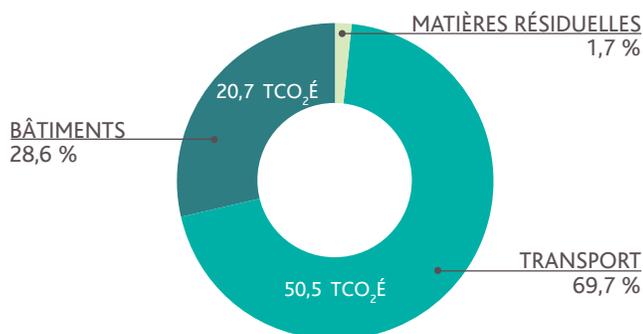
## Résultats de l'inventaire pour la collectivité

L'inventaire commencé en 2019 et terminé en 2020, nous révèle que le total des émissions de GES pour la collectivité s'élève à 51700 tCO<sub>2</sub>é<sup>7</sup> sans comptabiliser les émissions de GES liés aux bâtiments. On constate aussi une baisse des émissions entre 2008 et 2017 de 14 %, soit de 60 500 tCO<sub>2</sub>é à 51 700 tCO<sub>2</sub>é. Cette comparaison ne tient pas compte des émissions de GES liés au secteur des bâtiments, qui représente 20 700 tCO<sub>2</sub>é, puisque ces dernières n'étaient pas comptabilisées dans l'inventaire de 2008.

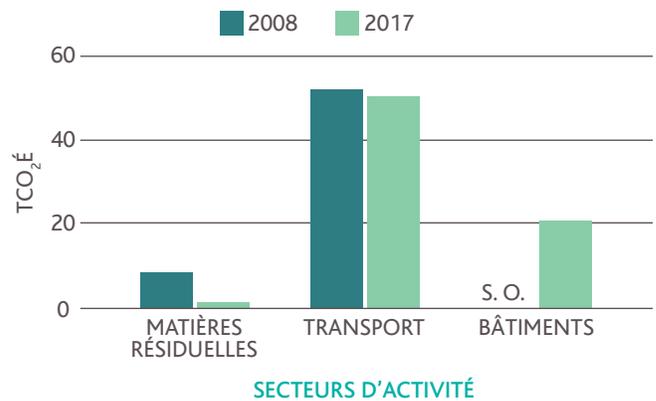
Le secteur de la collectivité est responsable de 96,6 % des émissions de GES sur l'ensemble du territoire. Voici la répartition des émissions selon les trois principaux secteurs du volet collectif :

### VOLET COLLECTIF

INVENTAIRE DES ÉMISSIONS 2017  
EXPRIMÉ EN % ET TCO<sub>2</sub>É



COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE GES  
EN 2008 ET 2017



Pour la collectivité, les émissions de GES ont considérablement diminué. La raison principale de ce gain est la modernisation, entre 2008 et 2017, des installations du site d'enfouissement des matières résiduelles.

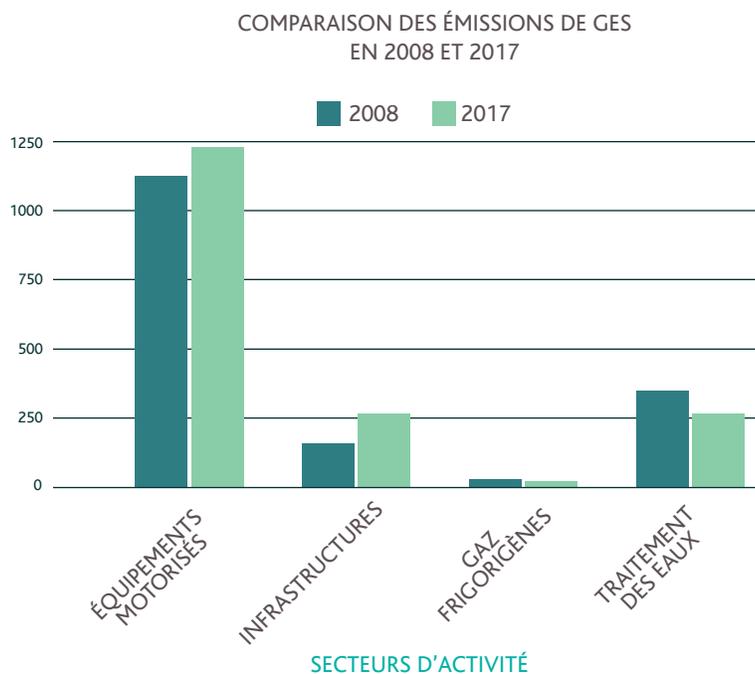
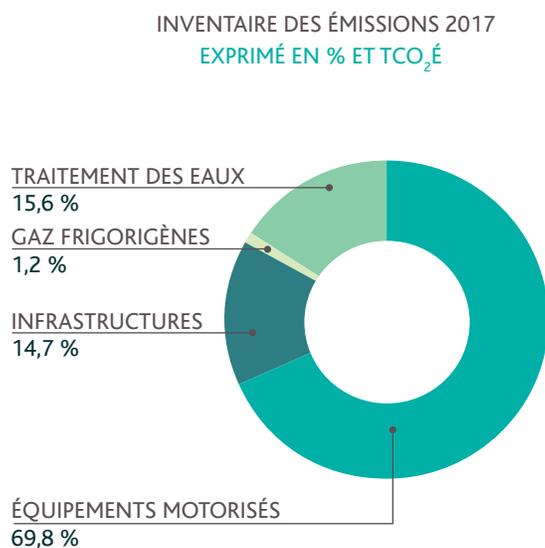
De plus, malgré l'accroissement du parc automobile, les véhicules en circulation sont moins polluants qu'en 2008, ce qui limite l'augmentation des GES liés au transport malgré l'augmentation du nombre de véhicules total.

<sup>7</sup> tCO<sub>2</sub>é : tonne de dioxyde de carbone équivalent.

## Résultats de l'inventaire pour l'organisation municipale (volet corporatif)

Pour les activités municipales, l'inventaire 2019 indique une augmentation de 7,1 % des émissions de GES à 1793,4 tCO<sub>2</sub>é émises, ce qui représente 3,4 % des émissions de la collectivité. Cette augmentation des émissions municipales est fortement corrélée à la construction du Complexe aquatique Mont-Tremblant, en 2015, alimenté en gaz naturel. En effet, cette ressource énergétique non renouvelable émet plus de GES que l'hydroélectricité. De plus, un taux de croissance annuelle de 1,4 % de la population dans la MRC des Laurentides est observée entre 2016 et 2020. Puisque cette croissance se concentre principalement dans les secteurs de Mont-Tremblant et de Sainte-Agathe-des-Monts, on peut supposer que l'augmentation de la population a aussi entraîné une augmentation des activités de ces municipalités et donc des émissions de GES. Les principales sources d'émissions des activités corporatives de la Ville de Mont-Tremblant se répartissent ainsi :

### VOLET CORPORATIF



La principale source des émissions du volet corporatif demeure les équipements motorisés, du fait que ceux-ci sont encore souvent propulsés au diesel ou à l'essence.

En 2019, l'alimentation au mazout de la caserne de pompiers était responsable à elle seule de 19,91 tonnes d'équivalent en CO<sub>2</sub> alors que toute la consommation d'électricité de la Ville n'en émet que 17,39 tonnes.